

DÉBATS

DU

SÉNAT DU CANADA

DEUXIÈME SESSION DU QUATORZIÈME PARLEMENT DU CANADA, CONVOQUÉ
POUR L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, LE MERCREDI, TRENTE ET
UNIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER, MIL NEUF CENT VINGT-
TROIS, DANS LA TREIZIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE

Sa Majesté le Roi George V

SÉNAT

Présidence de l'honorable M. Bostock.

Séance du mercredi, 31 janvier 1923.

En vertu d'une proclamation du Gouverneur général, le Parlement du Canada se réunit aujourd'hui pour l'expédition des affaires.

Le Sénat s'assemble à deux heures et demie de l'après-midi.

OUVERTURE DE LA SESSION

L'honorable Président du Sénat annonce qu'il a reçu un message du secrétaire du Gouverneur général l'informant que Son Excellence se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à trois heures, pour ouvrir officiellement la session du Parlement.

PRESENTATION D'UN NOUVEAU SENATEUR

L'honorable Onésiphore Turgeon, de Bathurst, est présenté par l'honorable Raoul Dandurand et l'honorable Pascal Poirier.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

DISCOURS DU TRÔNE

A trois heures, Son Excellence le Gouverneur général se rend à la salle du Sénat, et prend place au Trône. Son Excellence requiert la présence de la Chambre des Communes, et celle-ci étant venue avec son Président, il plaît à Son Excellence de prononcer le discours suivant pour commencer la deuxième session du quatorzième Parlement du Dominion du Canada:

Honorables messieurs du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue au moment de la reprise de vos travaux parlementaires. Depuis la dernière session, il m'a été donné de visiter

des régions de l'Ouest canadien que je ne connaissais pas encore, et même le lointain territoire du Yukon. Son Excellence lady Byng et moi, nous conserverons longtemps le souvenir de l'accueil chaleureux dont nous avons partout été l'objet.

Il est satisfaisant de constater que, en dépit du fléchissement des affaires dans le monde entier à la suite de la grande guerre, le Canada a retrouvé une grande partie de son ancienne prospérité.

Comme indices du progrès réalisé, notons le développement des échanges, la diminution du chômage depuis l'hiver dernier, et le rétablissement de notre cours monétaire au pair de celui de la République voisine. La situation économique des pays européens est une source d'embarras pour tous. Il va falloir que l'état des choses s'améliore notablement en Europe avant que nous puissions compter sur un complet rétablissement de la confiance dans les cercles financiers au Canada. Au reste, le Dominion a grandement raison de se féliciter du progrès accompli, et des signes avant-coureurs d'un regain de prospérité.

Le ministère s'est préoccupé de nous obtenir les conditions les plus favorables pour l'admission de nos produits sur les marchés étrangers. Il a été conclu des traités de commerce entre la France et le Canada et entre l'Italie et le Canada. Vous serez appelés à ratifier ces conventions.

Depuis la session dernière, un décret du conseil, adopté sous l'empire d'une loi de 1919 et de ses amendements, a constitué un bureau de direction qui est désigné: le Bureau de direction de la compagnie du chemin de fer National canadien, lequel se trouve chargé de la direction et de l'exploitation des diverses lignes dont se compose le réseau, et aussi de la marine marchande du gouvernement canadien. On s'occupe de fusionner aussi rapidement que possible les divers éléments du réseau. On compte que l'effet sera de permettre de tirer meilleur parti du réseau tout en diminuant les frais de son exploitation.

On s'est plaint que la fusion de compagnies d'armateurs et de propriétaires de navires opérant sur les Grands lacs avait réagi défavorablement sur les tarifs de fret et d'assurance du grain et de manière à priver la classe agricole d'une grande partie des avantages sur lesquels elle pouvait compter, et, en outre, avait été nuisible aux intérêts des ports canadiens. Une commission royale a été chargée de conduire une enquête sur ce sujet et de faire rapport.

Il vous sera soumis un projet de loi tendant à protéger les intérêts des consommateurs et des producteurs contre un relèvement excessif des prix ou une restriction injuste du commerce par le moyen de coalitions, de monopoles, de trusts ou de mergers.